



RECU EN PREFECTURE

Le 09 novembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221103-D00698210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 09/11/2022

Séance du 03 novembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 14), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 3), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Agnès MARTIN

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Anne BENEDETTO, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT à Mme Marie LAMBERT, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 2 incluse)

OBJET : 21 - Etablissements culturels - Rapports d'activité 2021

Délibération n° 2022/006982

Etablissements culturels - Rapports d'activité 2021

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	19/10/2022	Favorable unanime
Commission Consultative des services publics Locaux	07/10/2022	Favorable unanime
Commission de Contrôle Financier	20/10/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter une synthèse des rapports d'activités et financiers 2021 des établissements culturels dans lesquels la Ville de Besançon est un acteur majeur, à savoir : la Régie Autonome Personnalisée La Rodia, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle les Deux Scènes, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle ISBA, le Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté et le Centre Dramatique National Bourgogne Franche-Comté.

Il convient de rappeler que les conditions d'exercice de l'activité 2021 ont été entravées par la poursuite de la crise sanitaire engendrant confinement, couvre-feu et respect de consignes sanitaires (contrôle du pass, diminution de la jauge, et port du masque dans les salles).

Fermés pendant 6 mois en raison de la crise sanitaire, les théâtres et salles de spectacle avec public assis ont pu rouvrir leurs portes à compter de la mi-mai 2021 dans le respect d'une jauge fixée à 800 personnes en intérieur et 1 000 en extérieur.

Les artistes et les services administratifs et techniques ont déployé ingéniosité et fait preuve d'adaptabilité afin de maintenir et poursuivre leurs activités et missions.

I. Régie Autonome Personnalisée La Rodia

A/ Activité 2021

Le projet de la Rodia vise au développement des musiques actuelles et s'ancre sur un territoire actif dans ce domaine. Les trois grands axes de métier sont :

- la diffusion,
- l'action culturelle
- l'accompagnement des pratiques musicales.

Labélisée par le Ministère de la culture, la Rodia est l'une des 89 SMAC (Scène des Musiques actuelles) de France.

La Rodia compte 16 salariés permanents, et recourt à de nombreux intermittents et personnels d'accueil et de bar, en fonction des concerts et manifestations organisés.

Du fait de la poursuite de la crise sanitaire en 2021, la majorité des concerts n'a pu avoir lieu de janvier à juin 2021 et ceux organisés ont été proposés hors les murs dans la continuité des actions menées en 2020, et ce notamment en direction de nouveaux publics peu sensibilisés aux musiques actuelles. Le nouvel événement autour du numérique « *D'autres formes* » a été reporté en avril 2022.

La reprise des concerts s'est faite en juin 2021 en proposant entre autres 12 concerts gratuits en terrasse avec une fréquentation de 2 428 spectateurs jusqu'à fin juin. Les concerts gratuits durant l'été ont rassemblé 2 000 spectateurs.

Le festival Détonation a été organisé du 23 au 25 septembre en format réduit (3 scènes, 32 groupes de musique présentés dont 8 groupes régionaux/locaux) avec pour la première fois des propositions

de représentations hors les murs (5 concerts : Citadelle, Bouloie et Planoise notamment) réunissant près de 8 800 spectateurs (7 073 payants + 1 589 exonérés).

D'octobre à décembre 2021, la Rodia a organisé 23 soirées concerts/spectacles - dont 45 groupes (5 internationaux, 20 nationaux et 20 locaux) et accueilli 10 342 spectateurs (9 269 payants et 1 073 gratuits).

En 2021, ce sont au total 59 soirées de concerts qui se sont tenues, lors desquelles se sont produits 114 groupes. Au total 23 438 spectateurs ont assisté aux propositions de la Rodia sur l'année 2021.

La Rodia a continué ses actions sur l'accompagnement en étant lieu de ressource sur la création avec le développement de résidences d'artistes et sur l'action culturelle et artistique en participant à des co-productions et à des actions en milieu scolaire, représentant ainsi 16 projets accompagnés, 16 résidences d'artistes et 3 sorties de chantier. Inscrite dans une démarche de réseaux de scènes indépendantes, ouverte aux publics les plus éloignés et en situation de handicap, la Rodia a organisé 3 concerts pour des publics médicalisés en partenariat avec la fondation Arc en Ciel et poursuit notamment une démarche globale éco responsable.

Depuis 2019, La Rodia est antenne régionale Franche-Comté des Inouïs du Printemps de Bourges. La Rodia mène des actions culturelles et artistiques avec des personnes en situation d'exclusion socio-professionnelles, des actions en milieu carcéral et elle participe à un groupe de réflexion « Insertion Culture » avec d'autres établissements culturels bisontins et des structures d'insertion socio-professionnelles.

Malgré la crise sanitaire, La Rodia a mobilisé 137 journées de travail scénique et de création au bénéfice de 32 groupes ou projets.

Les actions du Pôle Ressource ont touché près de 2 800 personnes à la Rodia et hors les murs.

B/Juridico-financier

La situation financière de La Rodia est bonne. La Rodia a su préserver l'excédent des années précédentes + 272 K€, auquel s'ajoute un excédent en 2021 de + 27 K€.

La Rodia a réussi à réorganiser son activité malgré la crise sanitaire. Elle n'a pas encore retrouvé le niveau de ses recettes propres + mécénat d'avant COVID (719 K€ en 2021 pour 867 K€ en 2019). Elles représentent cependant 35 % du total des recettes.

Le niveau des subventions a été renforcé par les dispositifs COVID et atteint 1 209 K€ en 2021.

Les conditions de déroulement du festival Détonation en 2021 ont conduit à un déficit financier qui avait été anticipé et que la Rodia a pu absorber.

En section de fonctionnement :

- le total des recettes en 2021 = 2 063 K€ (2 051 K€ en 2019), dont 1 209 K€ de subventions
- le total des dépenses en 2021 = 2 035 K€ (2 103 K€ en 2019), dont 831 K€ de masse salariale
- le résultat de fonctionnement 2021 est un excédent de 28 K€, ce qui porte à 300 K€ l'excédent à reporter.

En section d'investissement :

- le total des recettes en 2021 = 129 K€ (324 K€ en 2019)
- le total des dépenses en 2021 = 116 K€ (346 K€ en 2019)
- le résultat d'investissement 2021 est un excédent de 13 K€, ce qui porte à 8 K€ le résultat à reporter.

C/ Liens avec la Ville de Besançon

Le conseil d'administration est composé de 11 membres, dont 9 élus de la Ville de Besançon.

La Ville et la Rodia ont signé, avec l'Etat et la Région, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui porte sur la période 2018-2021. Cette CPO a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant.

En 2021, la Ville de Besançon a versé une subvention de fonctionnement de 532 400 € et une subvention d'équipement de 35 000 €.

Les parcours culturels proposés par La Rodia ont été financés à hauteur de 2 603 €, et la Rodia a facturé l'utilisation de sa salle pour des journées professionnelles pour un montant de 2 542 €. A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé les loyers, les charges et les taxes pour un montant de 44 952,50 € HT contre 89 405 € HT en 2020, la Rodia ayant bénéficié d'un semestre d'exonération de loyer en 2021 afin de faire face au Covid.

II. Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Les Deux Scènes

A/ Activité 2021

Les Deux Scènes est un EPCC s'inscrivant dans le réseau des soixante-seize Scènes Nationales labellisées par le Ministère de la culture. Issus du mouvement de la décentralisation théâtrale, ces établissements culturels ont en commun trois missions essentielles :

- la diffusion de spectacles pluridisciplinaires : musique, théâtre, danse, opéra, cirque, formes transdisciplinaires, cinéma ;
- la création artistique (production et coproduction) de référence nationale, voire internationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine ;
- la participation dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements des publics à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

L'EPCC Les Deux Scènes entend mener une mission d'utilité sociale en constituant un lieu ouvert et accessible, invitant à la curiosité, à l'inventivité, au dialogue. Avec deux sites (le théâtre Ledoux au centre-ville et l'Espace à Planoise), l'EPCC veille tout particulièrement à ce que les habitants de Planoise bénéficient de la structure culturelle de proximité implantée au cœur du quartier, tout en incitant les publics à se déplacer (ceux du centre-ville à Planoise, et ceux de Planoise au centre-ville). Il tente ainsi de réduire les inégalités d'accès à la culture, de faciliter la venue aux rendez-vous culturels et artistiques de proximité et de favoriser les pratiques artistiques et culturelles du plus grand nombre.

L'EPCC compte environ 62 salariés, soit 39 ETP (personnel permanent, intermittent).

Sur la saison 2020-2021, l'EPCC totalise 46 spectacles, 157 représentations (dont 70 dans des écoles et 36 en espace public) et accueille 20 241 spectateurs (dont 5 350 durant l'été). Plus de la moitié du public provient de Besançon.

A noter que Les Deux Scènes fait partie des 22 scènes nationales répertoriées par le CNC comme salle de cinéma. Elle est classée Art et essai et est labellisée « Patrimoine et Répertoire ».

Le Covid 19 a engendré l'annulation de 45 spectacles et de 136 représentations.

L'été 2021 a été marqué par la mobilisation des Deux Scènes autour du soutien au secteur de la création artistique. Ce sont ainsi 24 compagnies ou ensembles de Bourgogne-Franche-Comté qui ont été mobilisés lors de focus durant *Jours de danse*, *Terrains de jeu* et 2 laboratoires de recherche.

La saison 2020/2021 a compté 106 séances de films dont 33 à destination des jeunes et des familles.

L'action culturelle a touché 4 242 jeunes.

D'autres formes de collaborations avec des écoles, des associations et des habitants ont émergé dans le cadre de projets partagés.

Sur 2020-21, la Scène Nationale a participé à 3 parcours culturels élémentaires bénéficiant au total à 9 classes (Planoise, St-Ferjeux, Montrapon, Palente, St-Claude).

Pour information, sur 2021-22, la Scène Nationale participe d'une part à 2 parcours culturels élémentaires bénéficiant à 8 classes et d'autre part à l'expérimentation des parcours culturels maternels dans le cadre du label Cité éducative.

B/Juridico-financier

La situation financière de l'EPCC les Deux Scènes est bonne. L'EPCC a su préserver l'excédent des années précédentes + 279 K€), malgré un léger déficit en 2021 de 10 K€. Les volumes financiers sont en dessous de ceux de 2020. Cela s'explique par la fin en 2021 de la convention Interreg.

En section de fonctionnement :

- le total des recettes en 2021 = 3 682 K€ (4 037 K€ en 2019), dont 3 351 K€ de contributions et subventions
- le total des dépenses en 2021 = 3 692 K€ (4 035 K€ en 2019), dont 1 733 K€ de masse salariale
- le résultat de fonctionnement 2021 est un déficit de 10 K€, ce qui porte à 269 K€ l'excédent à reporter.

En section d'investissement :

- le total des recettes en 2021 = 202 K€ (130 K€ en 2019)
- le total des dépenses en 2020 = 202 K€ (147 K€ en 2019)
- le résultat d'investissement 2021 est un nul, ce qui laisse à 112 K€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la Ville de Besançon

Le conseil d'administration de l'EPCC Les Deux Scènes est composé de 19 membres dont 9 représentants de la Ville de Besançon, 3 représentants de l'État, 5 personnalités qualifiées et 2 représentants du personnel.

La convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs a été renouvelée pour la période 2020-2023.

La Ville met à disposition de l'EPCC 7 agents.

En 2021, la Ville de Besançon a versé une contribution de fonctionnement de 1 822 200 € et une subvention d'investissement de 35 000 €.

Les Deux Scènes en tant qu'organisateur de parcours culturels a reçu de la Ville de Besançon 3 346 € en 20/21. La Ville a également versé 2 340 € pour les parcours culturels élémentaires 2021-2022 et 1 100 € pour les parcours culturels maternels 2021-2022.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé des loyers, charges et taxes pour un montant de 183 500 HT et le personnel mis à disposition pour 353 366 € HT.

III. Etablissement public de Coopération Culturelle (EPCC) Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

A/ Activité 2021

L'ISBA est un EPCC ayant pour mission l'enseignement supérieur artistique et la recherche en Art et en Communication Visuelle. Sous tutelle scientifique du ministère de la Culture, il prépare plus de 200 élèves au Diplôme national d'art (DNA, valant grade de Licence) et au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, valant grade de Master).

Le projet d'établissement s'articule autour de 3 axes :

- la recherche/création conçue et mise en œuvre à travers la ligne de recherche "Fronts et Frontières" ;
- le développement de la fabrique culturelle, conçue comme prolongation de la pédagogie ;
- la coopération internationale conçue comme une véritable culture d'établissement

L'ISBA s'apparente à un authentique équipement culturel structurel du territoire.

En 2021, l'ISBA a fait face à une importante crise interne qui a conduit au départ du directeur en place.

L'ISBA compte 36 salariés, dont 24 enseignants.

Des workshops, expositions et événements dans et hors les murs ont été organisés (*JPO, Jour du feu, Le sol est en lave*, etc.).

L'ISBA propose également des cours de pratiques amateurs pour un public adolescent et adulte. L'ISBA a été agréé centre de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).

Si la résidence d'artistes au sein de l'établissement a permis la présence régulière de créateurs et constitue un vivier régulier d'intervenants, il en a été différemment en 2021, d'une part pour des raisons sanitaires, et d'autre part par l'accueil par l'école d'une famille afghane.

En hausse constante depuis 2013, le nombre d'étudiants a diminué légèrement avec un nombre de 190 étudiants en 2021.

B/Juridico-financier

La situation financière de l'ISBA se fragilise à fin 2021, avec un déficit de 151 K€ qui vient consommer la moitié des réserves. Cela s'explique essentiellement par des financements sur réponses à projet reçus en 2020 (recettes) et utilisés en 2021 (dépenses). De plus, la crise sanitaire a entraîné des annulations de projets en 2021 et donc leur remboursement (ERASMUS notamment). Enfin, du fait de la crise interne, la masse salariale a augmenté avec le recours à un directeur par intérim et une chargée d'études pour garantir la continuité des missions de l'Ecole.

En section de fonctionnement :

- le total des recettes en 2021 = 2 211 K€ dont 1 860 K€ de subventions
- le total des dépenses en 2021 = 2 362 K€ dont 1 841 K€ de masse salariale
- le résultat de fonctionnement 2021 est un déficit de 151 K€, ce qui laisse à 168 K€ l'excédent à reporter, dont une majeure partie est déjà fléchée sur des dépenses à réaliser sur des appels à projet déjà financés.

En section d'investissement :

- le total des recettes en 2021 = 114 K€
- le total des dépenses en 2021 = 62 K€
- le résultat d'investissement 2021 est un excédent de 52 K€, ce qui porte à 81 K€ le résultat à reporter.

C/ Liens avec la Ville de Besançon

Le conseil d'administration est composé de 17 membres dont 7 représentants de la Ville de Besançon et 2 représentants de l'Etat,

La Ville et l'EPCC ISBA ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui porte sur la période 2017-2019, prolongée jusqu'au 31/12/2022 lors des Conseils Municipaux du 12/12/2019 puis du 10/12/2020.

La Ville met à disposition 22 agents permanents (sur un total de 36) et gracieusement les locaux rue Papin. Le soutien informatique et l'entretien des espaces verts sont réalisés par la Ville de Besançon.

En 2021, la Ville de Besançon a versé une contribution de fonctionnement de 1 429 573 € et une subvention d'investissement de 28 000 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé le remboursement du personnel mis à disposition pour 1 266 227 € et diverses prestations facturées.

IV. Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche Comté (OVHFC)

A/ Activité 2021

L'Orchestre Victor Hugo (OVH) est issu du rapprochement, effectué en 2010, entre l'Orchestre de Besançon Franche-Comté et l'Orchestre de Montbéliard, autour du projet artistique et culturel de Jean-François Verdier. Placé sous sa direction musicale, cet ensemble s'est depuis fortement développé.

L'orchestre compte 8 salariés permanents, et 70 musiciens.

Créé sous la forme d'un syndicat mixte, dont l'objet est la direction et la gestion d'une formation orchestrale de haut niveau (développement de la vie musicale à Besançon, dans le Pays de Montbéliard et en Région à travers l'organisation de concerts et spectacles musicaux) et la sensibilisation des publics, en particulier le jeune public, à la musique symphonique, il s'étend à l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et est aujourd'hui reconnu au niveau national.

Le répertoire de l'orchestre est extrêmement large - du XVIII^{ème} siècle à nos jours, avec des incursions dans les musiques du monde et le jazz, et des propositions pluridisciplinaires (musique/danse, musique/arts visuels, etc.).

Saison 2020-2021

L'OVHFC s'est adapté à la crise en reportant les engagements sur la saison suivante ou sur des projets numériques d'action culturelle, d'enregistrement et de conception de nouveaux outils numériques. L'enregistrement puis la diffusion sur internet, France 3, et sur une radio nationale du Concert du Nouvel an a captivé 60 000 personnes.

L'Orchestre a joué en ouverture du Festival de Musique de Besançon et réalisé 3 créations en 2021.

Sur 43 concerts symphoniques prévus, 10 concerts ont été joués rassemblant ainsi 70 musiciens et 30 artistes. L'OVH anime également l'Orchestre des Jeunes, et a invité une trentaine d'artistes tout au long de l'année pour participer aux différentes manifestations.

Les actions culturelles auprès des jeunes ont été diverses : 9 parcours culturels, *Au cœur de l'orchestre*, Ateliers d'expression artistique, *la boîte à orchestre*, masterclasses, sérénades dans les EHPAD et résidences autonomes. A noter la conception de nouveaux outils : les Zooms de l'Orchestre et l'Immersion symphonique.

B/Juridico-financier

La situation financière de l'OVH est bonne, malgré la baisse de recettes propres de 40 % par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire. Cette baisse a pu être absorbée avec une réduction de frais notamment de déplacement en dépenses (annulation des concerts). Le maintien de l'activité sous d'autres formes aboutit à une année normale en termes de volumes financiers. Le statut juridique de syndicat mixte garantit à l'OVH les financements de la part des collectivités membres.

En section de fonctionnement :

- le total des recettes en 2021 = 2 254 K€ (1 901 K€ en 2019), dont 1 912 K€ de contributions et subventions
- le total des dépenses en 2021 = 2 284 K€ (2 023 K€ en 2019), dont 1 918 K€ de masse salariale
- le résultat de fonctionnement 2021 est un déficit de 30 K€, ce qui porte à 415 K€ l'excédent à reporter.

En section d'investissement :

- le total des recettes en 2021 = 24 K€
- le total des dépenses en 2020 = 26 K€
- le résultat d'investissement 2021 est un excédent de 2 K€, ce qui porte à 15 K€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la Ville de Besançon

Le comité syndical est composé de seize membres représentant les collectivités, dont 8 pour la Ville de Besançon et 4 pour la Région BFC.

En 2021, la Ville a versé à l'OVHFC une contribution de fonctionnement de 805 000 € et une contribution en investissement de 8 000 €. Elle a également versé 1 544 € pour les parcours culturels 20-21.

Par ailleurs, la Ville met à disposition des locaux administratifs au 27 rue de la République, et, via l'EPCC Les Deux Scènes, l'OVHFC a accès au théâtre Ledoux.

V. Centre Dramatique National (CDN)

Un Centre Dramatique National a pour double mission d'être un outil majeur et structurant pour la création d'œuvres théâtrales et de lutter contre les inégalités d'accès à la culture des publics dans le cadre des politiques publiques de régionalisation et de décentralisation.

Il en existe aujourd'hui 38 en France. Ils sont dirigés par des artistes, afin qu'une ligne artistique forte et singulière soit donnée au projet du théâtre. Le CDN Besançon Franche-Comté a été créé en 1972.

Depuis 2018, le CDN BFC bénéficie de l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale).

A/ Activité 2021

Saison 20/21

La crise du Covid a fortement impacté le CDN, ses équipes et sa programmation.

Sur la saison 20/21, le CDN comptabilise 431 représentations (dont 336 représentations du spectacle *La Troisième Vérité* : une représentation décomptée par spectateur, le spectacle constituant une balade poétique guidée par la voix d'une performeuse absente) pour 3 368 spectateurs.

Le Festival *la Guinguette contre-attaque* ! Avec 26 représentations réunit 2002 spectateurs.

L'activité en milieu scolaire a touché 809 enfants pour 557 heures d'intervention.

Le CDN répertorie 15 actions d'Education Artistique et Culturelle auprès de 948 jeunes représentant 746 heures d'atelier.

En direction du public en situation de déficience visuelle, 3 spectacles en audio description ont eu lieu. Le CDN a permis la réalisation de 12 résidences laboratoires de travail au bénéfice de compagnies régionales, à 24 compagnies régionales de bénéficier de la mise à disposition des studios de répétitions et prêt de matériel, et également de partager avec le FRAC de Besançon, la Ville de Pontarlier, GBM pour GHN...l'atelier de décor du CDN pour la réalisation de constructions.

La création Antoine et Cléopâtre n'a pas pu être jouée ni au siège ni en tournée.

Pour faire face à la crise sanitaire, le CDN a mobilisé un budget de 300 K€ en direction des équipes artistiques les plus fragiles, permettant ainsi l'organisation de diverses actions :

- un festival en direction des compagnies émergentes et régionales créatrice d'emploi, soit 26 représentations entièrement gratuites et 2 002 spectateurs (septembre 2021)
- une « mini guinguette » fin juin début juillet 2021 avec 9 représentations en extérieur d'artistes régionaux et reprogrammation « en grande salle » de 3 spectacles annulés
- des représentations du spectacle « la 3^{ème} vérité » en mai 2021-
- des représentations de spectacles-en direction de lycéens et étudiants au titre de la continuité pédagogique (mars avril 2021)
- le doublement des coproductions en direction d'équipes artistiques fragilisées
- la production et la création de 2 petites formes théâtrales jouées dans les établissements scolaires pendant le confinement
- la mise en place d'un dispositif innovant d'insertion professionnelle avec l'embauche de jeunes metteurs en scène en apprentissage.

B/Juridico-financier

Le CDN est géré sous forme d'une SARL (société à responsabilité limitée) de droit privé, dénommée « Compagnie AIRELLE ».

Le gérant de la SARL est la directrice, Mme Célie PAUTHE.

L'effectif moyen est de 32 personnes.

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes 2021 sont réguliers et sincères.

La situation financière du CDN est saine. Les collectivités ont maintenu leurs contributions réglementaires en dépit des annulations de programmation, et le CDN a bénéficié fortement des dispositifs d'aides de l'Etat. Le montant des subventions est ainsi passé de 2 288 K€ en 2019 à 3 009 K€ en 2021.

Les chiffres clés du CDN sont les suivants :

- le total des produits en 2021 = 3 769 K€ (3 109 K€ en 2019), dont 3 008 K€ de subventions et 402 K€ de recettes propres
- le total des charges en 2021 = 3 690 K€ (3 010 K€ en 2019), dont 1 957 K€ de masse salariale après exonération de charges sociales
- le résultat 2021 est un excédent de 77 K€, ce qui porte à 346 K€ les fonds propres.

Il convient de noter que ces réserves sont d'ores et déjà fléchées pour financer la prochaine création artistique de Célié PAUTHE.

C/ Liens avec la Ville de Besançon

Les représentants de la Ville (Mme CHASSAGNE), de l'Etat et de la Région siègent au sein d'un comité de suivi.

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région, la Ville et le CDN signée pour la période 2018-2020 a été prolongée jusqu'au 31/12/2022.

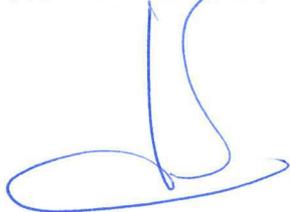
En 2021, la Ville de Besançon a versé une subvention de fonctionnement de 525 000 € et d'investissement de 32 600 €.

La Ville a versé 3 051 € pour les parcours culturels 2020-2021 et 2 388 € pour les parcours culturels 2021-2022.

A l'inverse, le CDN a reversé 63 104 € HT à la Ville de Besançon au titre des loyers et charges (friche atelier siège terrasse). La valorisation des apports indirects (communication, charges, mises à disposition, etc.) est estimée à 388 775 € dans la convention.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport portant sur les Etablissements Publics Culturels de l'année 2021.

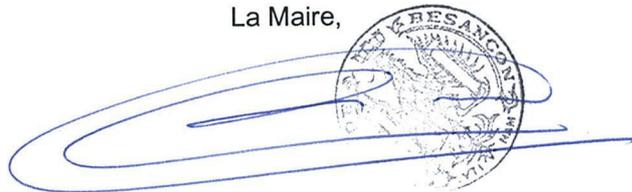
La Secrétaire de séance,



Agnès MARTIN,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT